Envoyé en préfecture le 04/03/2025

DEPARTEMENT des BOUCHES-du-R Reçu en préfecture le 04/03/2025 Arrondissement d'Aix-en-Provend Publié le



ID: 013-211300504-20250226-DB_2025_008-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Effectif du Conseil Municipal | 29 |
|--|----|
| Conseillers en exercice | 29 |
| Qui ont pris part à la délibération | 29 |

SEANCE DU **26 FEVRIER 2025**

Le vingt-six février deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt février deux mille vingt cinq et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS: Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Hubert BACHELARD, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, ARCHAMBAULT, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER, Dominique MEYER

REPRESENTES: Guy GARCIN à Claire BLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

| DELIBERATION N° 2025-008 | Subventions |
|-----------------------------|---|
| 9 | Isolation par l'extérieur de l'école primaire Jacques Prévert – Demande de subvention au Département au titre de l'Aide à la transition écologique – Renouvellement de la demande sur 2025 |

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a conclu Envoyé en préfecture le 104/03/2025 étique en référence à la méthodologie ADEME sur l'ensemble des 2 groupes se Reçu en préfecture le 04/03/2025

Les travaux d'investissement à réaliser afin d'obtenir à terme un ID: 013-211300504-20250226-DB 2025 008-DE d'énergie consistent à procéder à l'isolation de la façade par l'extérieur et à la rénovation des menuiseries.

Dans ce cadre, la commune souhaite déposer un dossier de subvention dont les travaux estimés à 251 750,00 € HT soit 271 081,60 € TTC peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de 60 % dans le cadre du dispositif d'aide à la transition écologique.

Cette demande de subvention a été déposée auprès de département, conformément à la délibération n°2024-012 du 28 février 2024. Cependant le dossier n'a pas été attribué, aussi il convient d'en reprendre une nouvelle afin de pouvoir redéposer une demande pour ce dossier en 2025.

Le plan de financement de cette opération se définit comme suit :

| Financeurs | Dispositifs | % de participation | Montant de la Subvention |
|--------------------------|---------------------------------|--------------------|-----------------------------|
| CONSEIL DEPARTEMENTAL | Aide à la transition écologique | 60% | 151 050,00 € |
| COMMUNE LAMBESC | Autofinancement communal | 40% | 100 700,00 € |
| MONTANT TOTAL I | DU PROJET | 100% | 251 750,00 € |

Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

- APPROUVE ces travaux d'un montant de 251 750,00 € HT pour l'Isolation Thermique de l'école Primaire Prévert de la commune de Lambesc
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône l'octroi d'une subvention à hauteur de 60% dans le cadre du dispositif d'aide à la transition écologique
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y référent
- PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

Anne-Laure JOLY